

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 7 août 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 août 2017 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 50.

Sont présents: Mesdames Mireille Brûlé
Caroline Pelletier (20 h 10)
Messieurs Yannick Trépanier
Yvon Martel
Denis Bergeron
Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 173-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté soit adopté tel que lu.
- 174-2017 Adoption du procès-verbal du lundi 10 juillet 2017.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 est accepté tel que déposé.
- 175-2017 Adoption des comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 176-2017 Acceptation soumission publique pose d'asphalte rangs 8 et 11.
Suite à la lecture et au dépôt du rapport des soumissions reçues pour la pose d'asphalte dans les rangs 8 et 11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil a reçu les soumissions de quatre entreprises. Les soumissions reçues sont: Pavage Veilleux Inc., Smith Asphalte Inc., Sintra Inc. et Construction & Pavage Portneuf. Puisque la soumission de la compagnie Smith Asphalte Inc. n'était pas conforme, le Conseil accorde donc la soumission pour la pose d'asphalte à l'entreprise Pavage Veilleux Inc. pour l'année 2017 au montant de 176 284,30 \$ avant taxes.
- 177-2017 Demande de dérogation mineure pour le 392, route des Épinettes.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 juillet 2017 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE madame Joany Hamel et monsieur Jean-Marc Carignan sont propriétaires du 392, route des Épinettes sur le lot 5 180 234 du cadastre du Québec, zone 12A;

ATTENDU QUE le projet consiste à réaliser un agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée de 16,17 mètres carrés vers l'avant du bâtiment;

177-2017

Demande de dérogation mineure pour le 392, route des Épinettes. (suite)

ATTENDU QUE le propriétaire invoque que la superficie existante du bâtiment ne répond pas à ses besoins;

ATTENDU QUE l'espace nécessaire est localisé à l'avant du bâtiment en raison de l'absence d'un hall d'entrée, l'absence de garde-robe et de la grandeur insuffisante du salon;

ATTENDU QUE l'agrandissement vers l'avant ne nécessite pas la construction d'une nouvelle toiture puisqu'elle est déjà existante;

ATTENDU QUE selon le certificat de localisation produit par l'arpenteur Carl Lefebvre de la minute 17 624, le bâtiment est présentement en droits acquis pour la marge avant à 14,32 mètres;

ATTENDU QUE la marge de recul avant de la zone 12A est de 15 mètres;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir le bâtiment de 1,83 mètre vers l'avant, ce qui représente un empiètement dans la marge avant de 2,51 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Marc Carignan pour la réduction de la marge avant minimale prescrite de 15 mètres à 12,2 mètres pour les raisons précitées.

178-2017

Demande de dérogation mineure - correction garage pour le 712, 10^e rang.

ATTENDU QUE madame Mireille Bélanger et monsieur Dave Bouchard sont propriétaire du 712, 10^e rang sur le lot 5 180 893 du cadastre du Québec, zone 8A;

ATTENDU QUE le garage a été bâti avec permis en 2016 et qu'il respecte les normes spécifiées au permis;

ATTENDU QUE selon le certificat de localisation produit par l'arpenteur Yves Drolet numéro de dossier 10 331 (minute 10 179), le garage est présentement non conforme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage stipule que les bâtiments accessoires d'une superficie supérieure à 75 mètres carrées doivent respecter les mêmes marges latérales et arrière que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prohibe les garages privés détachés dans la demi-portion avant de la cour latérale;

ATTENDU QUE la marge arrière du garage privé détaché est de 6,51 mètres plutôt que 15 mètres, ce qui représente une irrégularité de 8,49 mètres;

ATTENDU QUE la marge latérale du garage privé détaché est de 4,24 mètres plutôt que 5 mètres, ce qui représente une irrégularité de 0,76 mètre;

ATTENDU QUE le garage privé détaché est implanté à l'intérieur de la demi-portion avant de la cour latérale;

ATTENDU QUE la forme du terrain restreint les possibilités de construction d'un bâtiment accessoire de plus de 75 mètres carrées;

178-2017

Demande de dérogation mineure - correction garage pour le 712, 10^e rang. (suite)

ATTENDU QUE l'emplacement du garage, bien que situé à une distance de 8,49 mètres de la limite avant, ne pose aucune restriction supplémentaire pour le déneigement et ne brime pas les résidents avoisinants puisque ceux-ci demeurent relativement loin de la dite propriété;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'impression de conformité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 18 juillet 2017 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure à madame Mireille Bélanger et monsieur Dave Bouchard pour la régularisation de l'implantation du garage privé détaché, en autorisant :

- une réduction pour la marge arrière de 15 mètres à 6,3 mètres;
- une réduction pour la marge latérale de 5 mètres à 4 mètres;
- l'implantation d'un garage privé détaché dans la demi-portion avant de la cour latérale.

179-2017

Demande de remboursement pour subvention au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport : Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à déposer et à signer tous les documents pertinents pour la demande de remboursement au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport au montant de 101 379 \$ dans le cadre du programme de subvention Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II.

180-2017

Demande de remboursement pour subvention dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2017.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le dépôt d'une demande de remboursement pour subvention dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2017. Le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est mandaté à signer tous les documents concernant ladite demande de remboursement.

181-2017

Inscription colloque de zone de l'ADMQ 2017 (14 septembre).

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise l'inscription et les dépenses du directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, au colloque de zone 2017 de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 14 septembre 2017 à Drummondville, le coût de l'inscription est de 125 \$.

182-2017

Autorisation deuxième application calcium.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise l'inspecteur de la voirie monsieur Yvan Verville à faire la vérification des routes et des rangs afin de voir à la nécessité d'appliquer une deuxième couche de calcium liquide sur les routes non-pavées.

183-2017

Autorisation pour tailler les haies de cèdre du parc.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise monsieur Éric Boisvert de la compagnie Pelouse Expert EB à tailler les haies de cèdre du parc pour un montant de 600 \$ plus taxes.

184-2017

Autorisation achat de 31 tuiles lidar pour la zone inondable

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise l'achat par l'entremise de la Ville de Victoriaville d'environ 31 tuiles de données lidar pour réaliser l'étude la zone inondable 2D. Le coût est d'environ 3 000 \$ plus taxes.

185-2017

Autorisation pour la signature du contrat de l'inspecteur en voirie.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le maire monsieur Louis Hébert et le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat de travail de monsieur Yvan Verville au poste d'inspecteur en voirie.

186-2017

Demande de soumission sur invitation - achat chargeur sur roues (loader).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise l'envoi par le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras d'une demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un chargeur sur roues (loader) crédit-bail.

Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **Soumission chargeur sur roues** » et ce, au plus tard le mercredi 6 septembre 2017 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 11 septembre 2017 à 20 h.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

175-2017, 176-2017, 181-2017, 182-2017, 183-2017, 184-2017, 185-2017, 186-2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois d'août deux mille dix-sept.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

187-2017

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 50 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier